

COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

11.1 Les observateurs de l'ASOC, de la CCSBT, de la CIB, de la COI, de l'OAA, du SCAR et de l'UICN ont assisté à la réunion et ont été invités à présenter leurs rapports.

11.2 L'observateur de l'OAA, Ross Shotton, faisant référence à son intervention rapportée dans le compte rendu de la quatorzième réunion du Comité scientifique, a souligné l'intérêt témoigné par l'OAA quant au succès et aux problèmes de la CCAMLR en tant qu'organisation de gestion des pêches. L'OAA pourrait tirer parti de l'expérience de la CCAMLR sur les questions pertinentes aux activités de son Département des Pêches, aux pays qui en sont membres et aux organisations entretenant des rapports avec elle.

11.3 L'OAA a regretté de ne pas avoir pu observer les sessions des Comités permanents de la quatorzième réunion. Elle s'intéresserait particulièrement aux questions examinées par ces comités sur les problèmes de gestion de la zone de la CCAMLR et davantage encore à leurs solutions. Elle correspondra avec la CCAMLR pendant la période d'intersession afin de se pencher sur ces problèmes.

11.4 L'observateur du SCOR, Inigo Everson, a remercié la Commission d'avoir invité son organisation à assister à CCAMLR-XIV. Il a fait remarquer que le SCOR mène plusieurs programmes, dont ceux sur l'écologie des glaces de mer (SCOR WG-86), le flux planétaire des océans (JGOFS) et le Programme de recherche et de contrôle de la dynamique de l'écosystème des océans - océan Austral (SO-GLOBEC). Certains éléments de ces programmes sont applicables aux travaux du Comité scientifique et l'observateur s'est déclaré satisfait de la collaboration continue de la CCAMLR et du SCOR.

11.5 L'observateur de la CIB, J. Bannister, a fait référence à plusieurs projets en cours ou à venir requérant la coopération de la CCAMLR et de la CIB. Des détails de ces projets figurent dans le rapport du Comité scientifique. Parmi ces projets, il faut noter la participation, au début de l'année, de chercheurs à la réunion d'un comité de direction sur la recherche liée à la conservation de grandes baleines mysticètes (SC-CAMLR-XIV, paragraphe 11.15), la participation de scientifiques de la CCAMLR à un symposium/atelier sur les effets des changements climatiques sur les cétacés, qui se tiendra en mars 1996 (SC-CAMLR-XIV, paragraphe 11.16) et la demande, faite à la CIB par la CCAMLR, d'informations continues sur l'interaction des cétacés et des pêches (SC-CAMLR-XIV, paragraphe 11.23) ainsi que sur des estimations à jour de la taille des stocks de baleines (SC-CAMLR-XIV, paragraphe 3.69). La CIB voudrait, a-t-il signalé, recevoir des informations

supplémentaires sur le projet de symposium sur la biologie du krill (SC-CAMLR-XIV, paragraphes 4.23 et 4.24).

11.6 En présentant son rapport (SC-CAMLR-XIV/BG/19), l'observateur de la COI, P. Quilty, a noté que bien des programmes réalisés par la COI dans l'océan Austral pouvaient intéresser la CCAMLR. Lorsqu'elle examine les projets de programmes, la COI tient compte des programmes menés par d'autres organisations. P. Quilty était heureux d'apprendre que le président du Comité scientifique participerait au premier forum sur l'océan Austral, qui se tiendra à Bremerhaven (Allemagne), du 9 au 13 septembre 1996.

11.7 Au nom du président de la CCSBT, l'observateur de cette organisation, Neil Hermes, a remercié la CCAMLR d'avoir pris l'initiative d'établir des liens entre les organisations. Il a assuré la Commission qu'à l'avenir, ce liens mèneraient à une collaboration étroite.

11.8 L'observateur de l'ASOC a présenté le document CCAMLR-XIV/BG/30. L'ASOC continue à attacher une grande importance aux travaux de la CCAMLR, et encourage les efforts qu'elle déploie pour mettre en place l'approche préventive. L'ASOC estime qu'en raison des progrès réalisés à ce jour, la CCAMLR est à l'avant-garde des organisations de gestion des pêches, du moins sur le plan théorique, alors que, sur le plan pratique, l'avancement des travaux soulève des inquiétudes, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de conservation et de mortalité continue des oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre. L'ASOC a également exhorté les Membres à réexaminer le budget de la CCAMLR à la lumière de l'accroissement des activités de pêche, principalement de celles de grande valeur. Pour conclure, il a exprimé le souhait de continuer à participer aux travaux de la Commission.

11.9 L'observateur de l'UICN, A. Graham, notant les difficultés éprouvées par la CCAMLR pour limiter la pêche illégale et pour faire respecter les mesures de conservation, a déclaré qu'elle risquaient de menacer le statut de la CCAMLR en tant qu'accord de pêche modèle. La Commission a été instamment priée de se pencher sur ces problèmes pendant la période d'intersession et de garantir l'adoption de mesures qui permettraient de les résoudre à la prochaine réunion.

11.10 L'observateur de l'UICN a également fait part de sa consternation du fait que certains membres de la Commission estiment que la CCAMLR n'est pas un accord de pêche et que l'accord de l'UNCLOS n'était donc pas pertinent à la zone de la Convention de la CCAMLR ou aux travaux de la Commission. L'UICN a voulu souligner que l'accord de la CCAMLR, s'il est un accord particulier, est tout de même, bel et bien, un accord de pêche, sans toutefois être un accord exceptionnel.

11.11 Lors de l'adoption du rapport, les délégations du Chili et de l'Argentine ont exprimé leur désaccord, et se sont montrées inquiètes du fait que certains observateurs interviennent lors de la discussion de questions politiques de la Commission alors qu'ils ne sont pas habilités à le faire.

Rapports des représentant de la CCAMLR aux réunions d'autres organisations internationales

11.12 Pendant la période d'intersession, la CCAMLR a été représentée aux réunions suivantes :

- Conférence des Nations Unies sur les stocks halieutiques chevauchants et hautement migratoires;
- Vingt et unième session du Comité des pêches de l'OAA (COFI);
- Seizième session du Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche (GTC);
- Cinquième consultation technique du FFA sur les systèmes de contrôle des navires de pêche;
- Quarante-septième réunion annuelle de la CIB;
- Neuvième réunion spéciale de la CICTA;
- Deuxième réunion de la CCSBT;
- Vingt-sixième réunion du FFA;
- Conférence multilatérale de haut niveau sur les pêcheries de thonidés du Pacifique sud; et
- Trente-cinquième Conférence du Pacifique sud (CPS).

11.13 La Commission a été représentée à titre d'observateur à la Conférence des Nations Unies sur les stocks halieutiques chevauchants et les stocks halieutiques hautement migratoires par l'Argentine. Lors de la présentation du rapport sur cette conférence (CCAMLR-XIV/BG/20), le

représentant de l'Argentine a fait savoir que les participants à la conférence s'étaient efforcés de conclure des accords sur une question d'une telle importance.

11.14 Le secrétaire exécutif, qui a assisté à la réunion de COFI à titre d'observateur, a déclaré qu'il avait informé le COFI des mesures prises par la Commission pour évaluer et réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer induite par la pêche à la palangre. Il a de plus demandé au COFI des informations sur les mesures qui ont été prises par d'autres organisations. Le secrétaire exécutif a noté que le COFI a mis au point un code de conduite régissant les opérations de pêche menées dans un souci de responsabilité en vue d'apporter un soutien à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'UNCED.

11.15 Le secrétaire exécutif a également représenté la Commission à la seizième réunion du GTC. Des règlements révisés ont été proposés lors de cette réunion. Ceux-ci ont été approuvés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord (NAFO) et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et devront être adoptés par les autres participants du GTC. Les règlements proposés ont été présentés à la Commission (CCAMLR-XIV/7) qui a convenu de les adopter tels quels.

11.16 L'Australie a fait savoir qu'elle n'avait pas eu le temps de considérer pleinement les implications du nouveau règlement du GTC avant son adoption par la Commission. Elle s'inquiète particulièrement du fait que tous les détails qu'exige la CCAMLR pour ses statistiques de pêche ne devraient en aucun cas être compromis par les décisions du GTC.

11.17 Le secrétaire exécutif a rassuré les Membres que la CCAMLR ne serait tenue d'adopter aucune recommandation du GTC qui pourrait porter préjudice à ses intérêts en ce qui concerne le maintien de la qualité de ses statistiques.

11.18 Conformément à la décision que le SCOI a prise l'année dernière, le chargé des affaires scientifiques a assisté à la cinquième consultation sur le contrôle des navires convoquée par le FFA. Il a été convenu, à cette réunion, que le système basé sur le système Inmarsat-C/GPS représente la méthode la plus efficace de contrôle des navires dans les zones de haute mer. Des méthodes ont été développées pour que l'on puisse identifier plus aisément les navires. On espère qu'elles constitueront une base juridique attestant que les navires menant des opérations de pêche illégale dans une zone fermée à la pêche commettent des infractions. Ceci malheureusement n'a pas encore été mis à l'épreuve dans les tribunaux. Les commentaires des experts techniques qui ont participé à la réunion ont été pris en considération dans la préparation d'une configuration préliminaire d'un centre de contrôle de la pêche de la CCAMLR (FMC) (CCAMLR-XIV/14).

11.19 L'observateur (Royaume-Uni) ayant assisté à la séance de la CIB a signalé que son compte rendu de la réunion plénière (CCAMLR-XIV/BG/21) ne contenait aucune question pertinente à la CCAMLR qui n'avait pas déjà été examinée lors de la discussion de ce point par le Comité scientifique (SC-CAMLR-XIV, paragraphes 11.14 à 11.23). L'observateur (l'Espagne) qui a assisté à la réunion de la CICTA, a fait savoir que son rapport (CCAMLR-XIV/BG/6) ne faisait mention d'aucune question devant faire l'objet d'une attention particulière à la réunion.

11.20 L'observateur qui a assisté à la deuxième réunion du CCSBT a présenté son rapport (CCAMLR-XIV/BG/29) et noté que la CCSBT a mis en place un groupe de travail sur les espèces connexes sur le plan écologique dont les attributions sont orientées vers l'investigation des relations entre la pêche, les espèces visées et celles qui interagissent avec elles, y compris les oiseaux de mer. Ce groupe intéresse particulièrement la CCAMLR car la zone couverte par la CCSBT est contiguë à celle de la Convention.

Projets de coopération

11.21 Les observateurs suivants ont été désignés pour assister aux réunions de la période d'intersession 1995/96 :

- Trente-deuxième réunion du Comité exécutif du SCOR, en novembre 1995, au Cap (Afrique du Sud) : l'Afrique du Sud;
- Quatorzième réunion de la CICTA, en novembre 1995, à Madrid (Espagne) : l'Espagne;
- XX^{ème} ATCM, en avril/mai 1996, aux Pays-Bas : le secrétaire exécutif;
- Réunion annuelle de la FFA, en mai 1996 : la Nouvelle-Zélande;
- Quarante-huitième réunion de la CIB, en juin 1996, à Aberdeen (Royaume-Uni) : le Royaume-Uni;
- Symposium de la CICTA sur les thonidés, en juin/juillet 1996, à l'île San Miguel (Portugal) : l'Espagne (sous réserve de confirmation);
- Troisième séance de la CCSBT, en juillet 1996, à Canberra (Australie) : la Nouvelle-Zélande;

- XXIV^{èmes} réunions du SCAR, en août 1996, à Cambridge (Royaume-Uni) : le Royaume-Uni;
- XXIII^{ème} réunion générale du SCOR, en septembre 1996, à Southampton (Royaume-Uni) : le Royaume-Uni; et
- CPS, 1996, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) : la France.